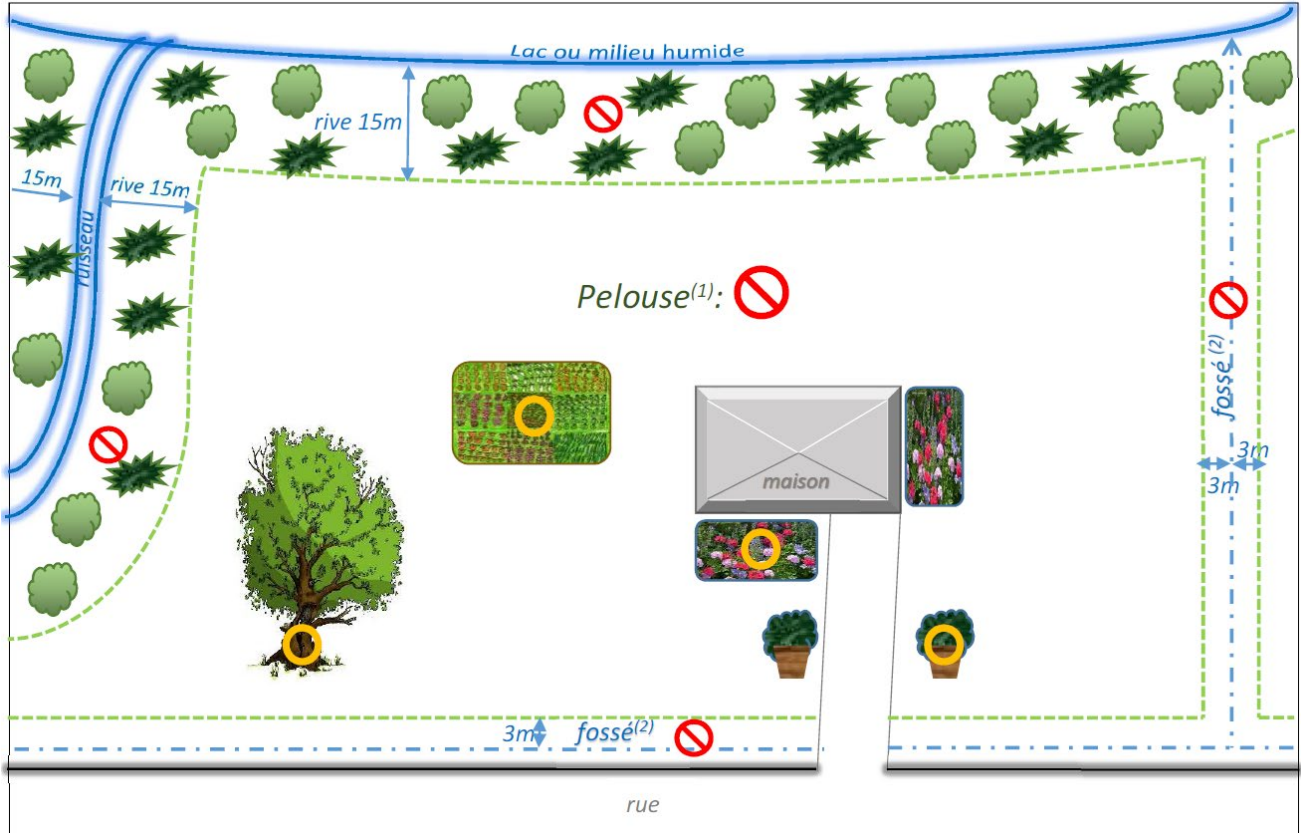


Un nouveau règlement sur l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais a été adopté le 17 novembre 2014. Voici, sous forme de croquis, les endroits sur votre terrain où l'utilisation des engrais, des amendements de sol, des pesticides et des biopesticides sont autorisés. Attention, certains produits nécessitent une autorisation. Pour plus d'information sur les permis, veuillez consulter le tableau intitulé « Utilisation de pesticides et d'engrais – Les permis à obtenir... ou non ».

Les engrais

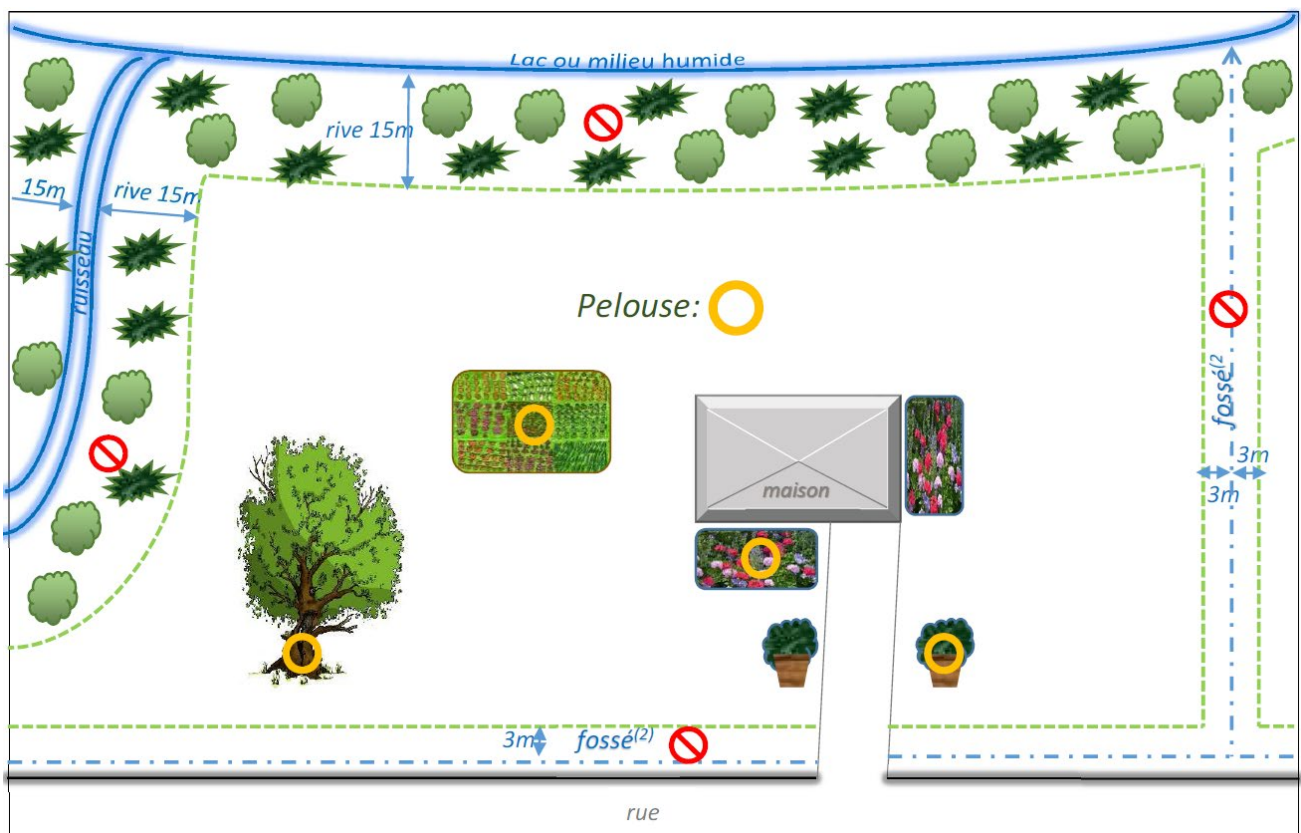
Substances ou mélanges de substances organiques, minérales ou synthétiques contenant de l'azote, du phosphore, du potassium (N-P-K), ainsi que tout autre élément nutritif des plantes, fabriqué ou vendu à ce titre ou représenté comme tel.



- Autorisé
- Prohibé sur la pelouse si plus de 2% d'azote (N) ou de phosphore (P). Toujours prohibé sur les rives et fossés.
- (1) à l'exception de l'installation d'une nouvelle pelouse, pour une durée de 60 jours
- (2) calculé à partir du haut de la butte des fossés

Les amendements de sol: (comme le compost ou la chaux)

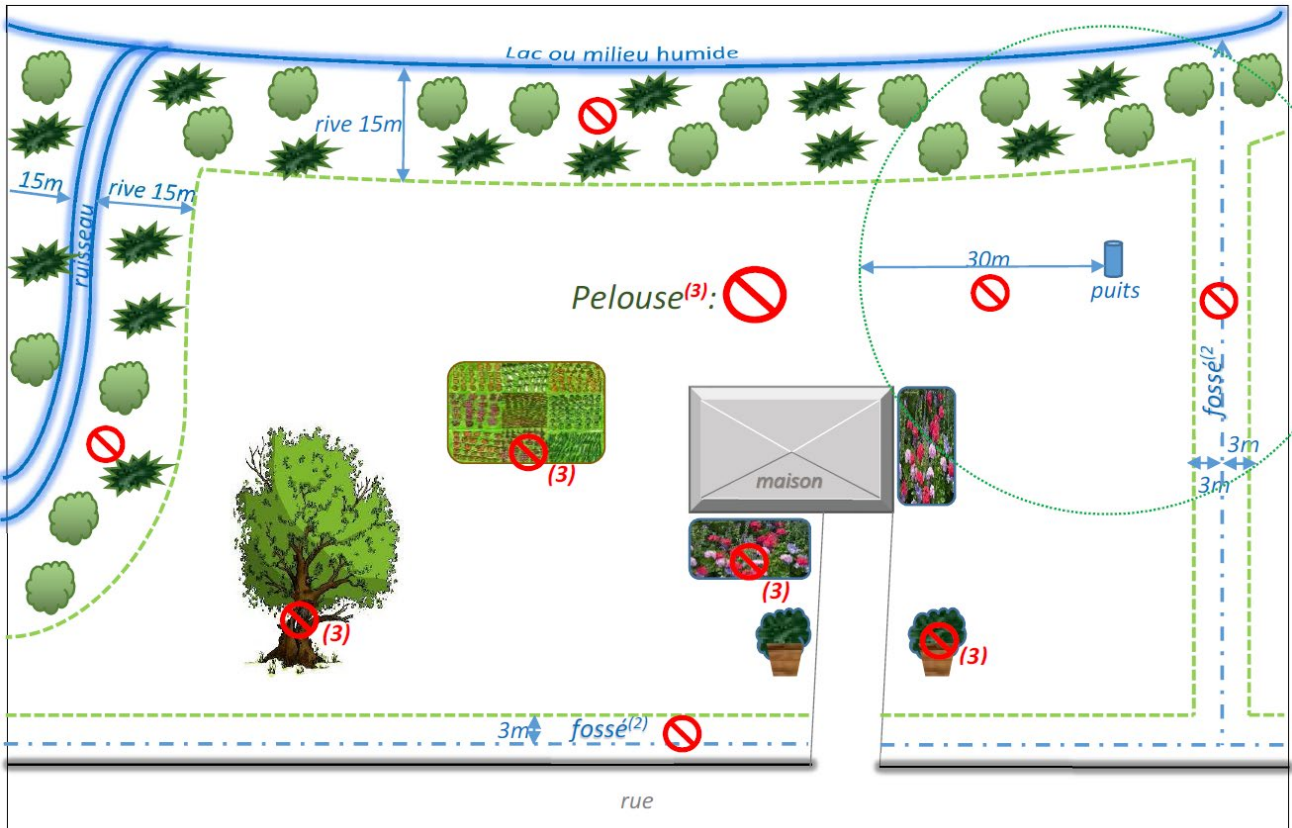
Substances que l'on incorpore au sol afin d'en améliorer les propriétés physiques, chimiques et biologiques. On peut les regrouper en deux catégories: les amendements minéraux, tels que la chaux et les amendements organiques, tels que le compost. Il faut lire les sacs : l'apport en azote et en phosphore ne doit être supérieur à 2%. Ce sont les deux premiers de la formule N-P-K.



- Autorisé
- Prohibé
- (2) calculé à partir du haut de la butte des fossés

Les pesticides de synthèse

Toute substance, toute matière ou tout micro-organisme destinés à contrôler, détruire, amoindrir, attirer ou repousser directement ou indirectement, un organisme nuisible, nocif ou gênant pour l'être humain, la faune, la végétation, les récoltes ou les autres biens, ou destinés à servir de régulateur de croissance de la végétation. Les pesticides comprennent de façon générale et non limitative, tous les herbicides, fongicides, insecticides et autres biocides.



○ Autorisé ☹ Prohibé

(2) calculé à partir du haut de la butte des fossés

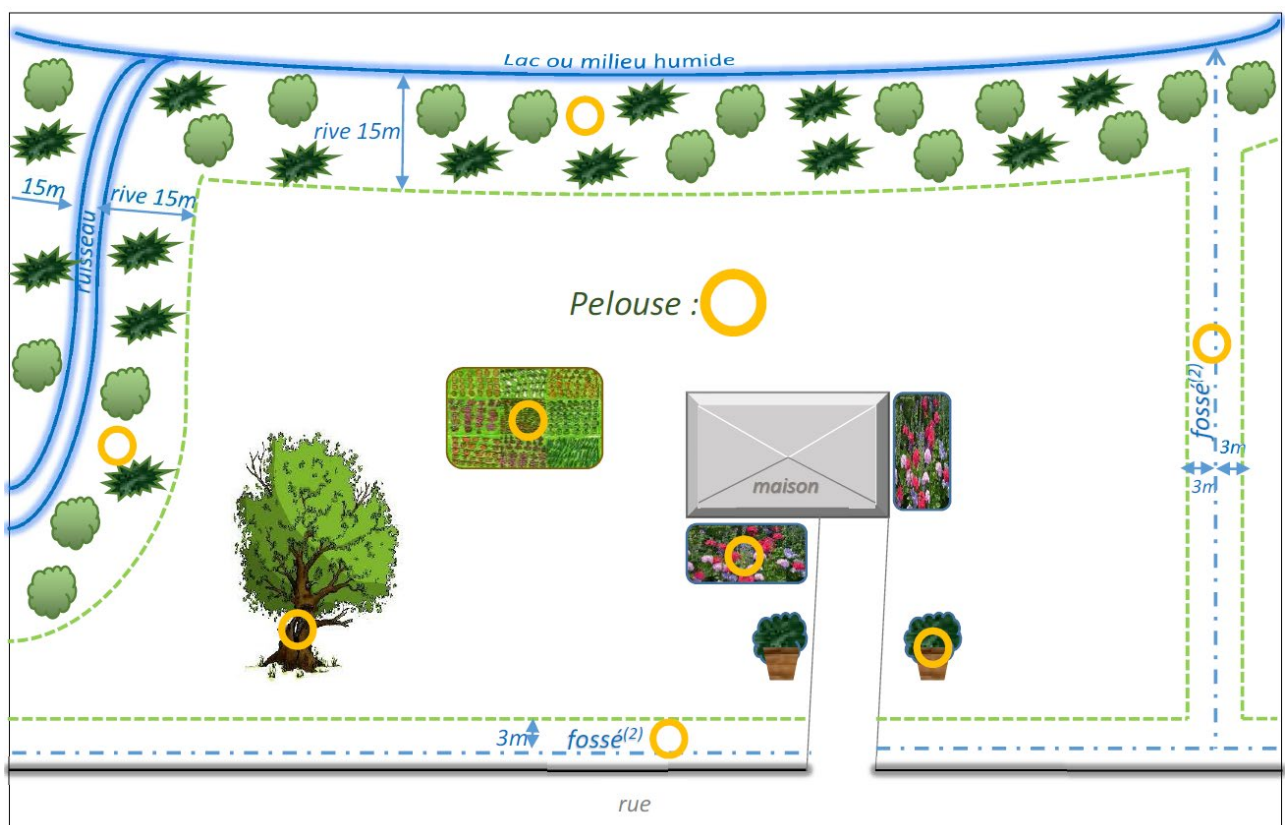
(3) sauf dans le cas d'une infestation qui menace la sécurité ou la santé humaine ou animale ou à la survie des végétaux. Toujours prohibé sur les river et fossés

Conditions : avoir obtenu un permis et avec démonstration que toutes les alternatives respectueuses de l'environnement ont été épuisées, incluant les pesticides à faible impact. Cette attestation ne peut être réalisée par une personne faisant partie de l'entreprise offrant les services d'application de pesticides.

Si vous engagez un entrepreneur pour faire le travail, il doit avoir son certificat d'enregistrement de la Ville pour l'année en cours. Il ne peut faire la demande pour vous.

Les pesticides à faible impact (biopesticides)

Les biopesticides, tels que désignés par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), les huiles horticoles homologuées ainsi que les ingrédients actifs autorisés à l'Annexe II du Code de gestion des pesticides ainsi que les pyréthrines naturelles, qui sont modérément toxiques, mais qui ont une très courte durée de vie.



○ Autorisé ☹ Prohibé

(2) calculé à partir du haut de la butte des fossés